

ÉDITORIAL

<http://cgt17-dgfip.perso.sfr.fr/>

Entrons dans le vif du sujet. Aujourd'hui, à mon grand regret, je vous tiendrai un discours qui pourrait sembler corporatiste, mais qui découle d'une situation intenable et inadmissible pour les simples petits fonctionnaires de base que nous sommes, trop longtemps traités comme des moutons galeux.

Pourquoi serions nous les seuls « honteux » à ne rien réclamer, ou très peu, à ne pas mériter, ou très peu.

Selon une enquête de l'INSEE sur les revenus fiscaux et sociaux des Français, sur les trois dernières décennies, les très gros revenus ont crû plus rapidement que les autres notamment grâce à une économie tournée essentiellement vers la rente.

Mais comme dit la pub, ça n'est pas fini !

Pour ne parler que des salaires, des rémunérations pour un travail ou une prestation, la crise n'est pas la même pour tout le monde. Nombreux sont encore ceux qui parlent de serrage de ceinture pour les autres et continuent à se goinfrer allègrement.

Demander à vos élus, aux médecins, aux footballeurs, aux artistes, aux dirigeants, aux directeurs divers et variés, s'ils méritent leurs salaires et s'ils ont honte quand on leur en donne un peu plus. Par contre, nous devrions nous taire et surtout nous estimer heureux de trimer encore plus avec toujours moins de payes pour boucler les fins de mois, avec toujours plus de boulot, avec des conditions de travail de plus en plus dégradées. Nous devrions même avoir honte, car combien d'éditorial, de discours nous ont décrits comme des fainéants protégés, trop nombreux et même responsables de la dette. Si ça ce ne sont pas des discours populistes et sectaires ! Par contre, les élus, les artistes, les footballeurs, les médecins, les patrons, les directeurs ne font plus aucun complexe. Que seraient-ils pourtant sans administrés, sans public, sans patients sans sécu, sans employés, sans agents ?

Fous que nous sommes, ce n'est pas vers le haut de la pyramide qu'il faut regarder, mais bien vers le bas si nous voulons nous contenter de notre sort.

Agents de la DGFIP, levons tous la tête, retrouvons notre dignité et réclamons notre dû. Soyons fiers de ce que nous sommes et des missions qui nous sont confiées ! Quelle tristesse de constater qu'il n'y a plus que nous pour réellement les défendre.

Cette prise de conscience passe par des actes simples, mais forts comme un appel d'évaluation.

Ce fut d'ailleurs un des sujets que nous avons abordé lors de notre première entrevue avec Monsieur DUBRET, notre nouveau Directeur. Une mise au point importante et franche pour annoncer en toute clarté notre campagne d'appels dans le département. Nous avons précisé que cette démarche était politique et nullement orientée contre la Direction de Charente Maritime. L'autre point principal à nos yeux étant l'attention particulière que nous devons porter collectivement aux agents en difficultés. Notre nouveau Directeur nous a semblé très à l'écoute sur ce sujet et partager cette volonté de protection.

Mais revenons à nos moutons.

Cet appel comme je le qualifiais est politique, mais pas seulement symbolique. Il portera au plus haut niveau de notre ministère la volonté des agents d'être reconnus, respectés, protégés et payés décemment.

Je le dis fermement, c'est un acte fort, contre un système, mais pas contre notre hiérarchie. Je ne souhaite pas rappeler à chacun les montants et les grades concernés par les « arrosages » des réformes diverses et variées et de la fusion. Je ne le ferais que si nécessaire. Nul doute que nos encadrants seront derrière nous pour nous soutenir dans une démarche plus que légitime, eux qui savent nous féliciter régulièrement et nous dire que l'ensemble des agents de la DGFIP sont, dans leur ensemble, très méritant.

Dernière nouvelle : La prime d'intéressement de 150 € supprimée pour abonder les primes de restructurations. Désormais ce sont les agents de base (cadre C, B et A) qui doivent financer, en partie, les regroupements de services et les suppressions de sites. **LES FUMIERS !!!** Et demain, ils nous préparent quoi ?

Roger Buffeteau : Secrétaire de section

Le site CGT Finances Publiques est peuplé d'articles portant sur nos métiers et nos applications. Certaines missions, comme le recouvrement, le contrôle fiscal, ont droit à leur propre magazine. Vous trouverez dans ces deux pages, deux articles tirés du mag recouvrement n°3. Bonne lecture

AMD : UNE OBSOLESCENCE OUBLIÉE

Au plus haut niveau de la DGFIP, personne ne semble s'apercevoir de l'effondrement des résultats du recouvrement des amendes et de l'absence d'initiative prise pour améliorer l'outil informatique et pourtant:

Année civile (au 31/12)	Taux de Recouvrement
2010	36,91%
2011	34,64%
2012	31,47%
2013	29,51%
2014	29,11%

Le recouvrement des amendes présente de réelles difficultés. Concernant celui des décisions de justice ou des amendes de transport, la population concernée est fortement marginalisée (*y compris des sans-domicile fixe*), sans revenus ou avec des revenus insaisissables (RSA, AHA, CAF) laissant peu d'espoir de recouvrement.

Par ailleurs, chaque produit répond à ses propres règles de prescription en recouvrement: 3 ans pour une Amende Forfaitaire Majorée (AFM), 5 ans pour un délit, 20 ans pour 1 crime et désormais 5 ans au lieu de 30 en matière civile (la loi du 17/06/2008) mais avec des règles spécifiques.

De plus, les prises en charge n'étant pas constantes en volume comme en matière d'impôt, elles peuvent **varier d'une gestion à l'autre de près de 25% à la hausse ou à la baisse aussi bien en nombre qu'en montant**. Outre la masse, la répartition des produits va refléter d'un exercice à l'autre les politiques gouvernementales : accent mis sur les AFM de stationnement ou durcissement des peines en correctionnelle, action coup de poing de la RATP.

Les émissions ne sont pas calées sur un calendrier comme celui des grands rôles généraux mais s'étalent de janvier à décembre de façon très aléatoire avec la possibilité de nombreuses amendes pour un même contrevenant émises à des mois différents. Or, l'application AMD ne globalise pas les poursuites sur un compte : chaque amende suit le schéma normé des poursuites et on peut pour un redevable avoir une AFM faisant l'objet d'une Opposition Administrative bancaire tandis que 2 autres plus anciennes seront déjà en saisie-vente. Dans ces conditions, la CGT appelle depuis plusieurs années à une refonte de l'outil informatique afin d'aider les collègues dans leurs missions. Inlassablement, la DG répondait que ce n'était pas la priorité et qu'en période de disette budgétaire, etc. Or, devant la pression budgétaire, et dans un moment de lucidité, il a été décidé qu'une nouvelle application, dont la CGT ignore le nom à ce jour, serait déployée en 2018.

Le besoin existe, doux euphémisme. En effet, faut-il rappeler que cette application télégérée appelée "AMD" ne dispose pas de l'ergonomie et de la lisibilité de l'application RAR restes à recouvrer en matière d'impôt : les actions sont supprimées automatiquement (ex : 1 OA à laquelle la banque n'a pas

répondu est supprimée au bout de 90 jours), et faute de capacité de mémoire les informations sont écrasées **sans historisation** (*difficulté de compréhension de l'enchaînement des actes et instruction des non-valeurs plus complexes*).

Par ailleurs, AMD ne dispose pas de **tableaux de bord** comme ceux intégrés à RAR (*application de recouvrement contentieux des impôts*) ou encore

d'outil d'aide à la décision tel que l'application SIRIUS qui extrait les informations de RAR. L'aspect pilotage est **quasi impossible** puisqu'il n'existe pas d'outil de retraitement du fichier des restes à recouvrer (tel que IDEA dédié aux auditeurs). Les services informatiques mettent toutefois à la disposition des trésoreries, **sous PDFEDIT**, des listes extraites d'AMD (ex : la liste mensuelle des cotes prescrites allant se prescrire dans les 6 mois qui permet une action directe du comptable en matière d'interruption de la prescription).

En parallèle, une interrogation automatique du fichier FICOBA permet l'intégration d'informations bancaires dans l'application de Gestion AMD avec toutefois un taux de réponses négatives très élevé, soit près de 53%, dû à la mauvaise qualité des états civils moins fiabilisés qu'en impôt. En outre, FICOBA, alimenté par les banques, recense tous les comptes bancaires des contrevenants qu'ils soient actifs ou non. Certaines recherches sont ainsi chronophages. Même si l'interrogation automatique et l'intégration d'information du fichier SIR des employeurs, comme en matière d'impôt ont été mises en place, les résultats ne se sont pas améliorés.

La responsabilité de l'administration est celle de ne pas avoir pris en compte les remontées des acteurs locaux qui avaient identifiés depuis longtemps les lenteurs et les imperfections de l'application AMD.

Les opérateurs privés, parfaitement informés de la situation, **souhaitent de plus en plus intervenir** dans les opérations de recouvrement (rappel: les huissiers privés interviennent déjà dans la phase comminatoire amiable) en proposant des solutions globales **avec un pourcentage d'honoraires dûment négocié (autour de 25%)**.

En attendant l'application miracle de 2018, les collègues dédiés au recouvrement des amendes ne sont pas aidés puisque **la baisse des effectifs et donc la perte des compétences semblent inexorables**.

Oui, il y avait vraiment urgence à ouvrir ce chantier mais les dégâts financiers et en termes de conditions de travail sont déjà considérables et 2018 semble bien loin. Toutefois la modernisation informatique ne pourra servir d'alibi à une administration qui n'a pas hésité à trancher dans les effectifs des trésoreries amendes.



RECŒUVREMENT: NOS PROPOSITIONS



La CGT Finances Publiques dénonce la profonde dégradation des conditions d'exercice des missions dans l'ensemble des postes comptables (SIE, SIP, SIP-SIE, Pôle de recouvrement spécialisés, Trésoreries mixtes, Trésoreries spécialisées (amendes, hospitalières, HLM, OPAC..), S.P.F. ..) ainsi que la dérive de la mission de recouvrement **consistant à privilégier dans les SIE le reversement de subventions de l'Etat sans contrepartie** (CICE..) au plus grand bénéfice des entreprises et ce au détriment de l'action de recouvrement.

Le manque de moyens en effectifs permettant aux collègues de mettre en oeuvre un droit du recouvrement favorablement rénové (*avis à tiers détenteur sur les contrats d'assurance vie désormais possible en vertu de la LFR du 31-12-2013, application du guide de l'assistance européenne qui permet aux comptables de poursuivre les contribuables en Europe, etc*) et le sous- dimensionnement des équipes dédiées chargées du soutien technique aux postes comptables, peuvent être

également constatés.

La CGT Finances Publiques revendique **la compétence du seul ministère des Finances pour l'ensemble des créances publiques**. Elle est fermement opposée à l'intervention de prestataires privés (ex: groupement d'huissiers privés) dans le recouvrement, quel que soit le type de créances et dans l'exercice des poursuites (*municipalisation, recouvrement privé des amendes de stationnement,..*). Elle dénonce la duplicité de l'administration consistant à privilégier le recours aux huissiers des finances publiques par rapport aux huissiers de justice, sans assurer le recrutement suffisant pour couvrir les besoins de la mission de recouvrement.

Elle réaffirme son attachement au maillage territorial permettant seul de développer un véritable service public de proximité qui doit être doté des moyens nécessaires pour assurer ses missions d'accueil, de gestion et de recouvrement. Dans ces conditions, elle combattra avec force :

- * le plan de démantèlement des trésoreries de proximité privées de moyens normaux de fonctionnement alors que le guichet fiscal constituait l'une des ambitions majeures de l'administration. À cet égard, la CGT Finances Publiques dénonce le mythe du tout Internet capable de gérer efficacement toutes les relations entre les contribuables avec notre administration ;
- * les fusions de postes comptables permettant des économies d'échelle au détriment du service public;
- * le regroupement ou le transfert de missions entre postes comptables (*transfert du recouvrement des créances fiscales des trésoreries vers les S.I.P par exemple*). A cet égard, la CGT Finances Publiques exige l'arrêt de la départementalisation des procédures collectives qui placent les P.R.S. dans une situation intenable et fragilise la mission sans apporter aux postes comptables le moindre allègement de la charge de travail.
- * La communication du bilan des expérimentations et mises en place des PRS des DDFIP/RFIP prenant en charge le recouvrement pour les DIRCOFI et Directions spécialisées.



Enfin, la CGT Finances Publiques rappelle son attachement à la responsabilité personnelle et pécuniaire (R.P.P.) des Comptables principaux et secondaires. Toutefois, elle dénonce les dérives de la R.P.P. consistant à transformer cette responsabilité en obligation de résultat des services comptables dans un contexte contraint. La CGT Finances Publiques revendique un encadrement administratif du débet administratif permettant de distinguer, à l'instar du débet juridictionnel, le débet avec préjudice et le débet sans préjudice.

CAMPAGNE D'INFORMATION CGT

MARS 2015

UN DROIT NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS.

Date	Heure	Lieu	Salle
Le jeudi 26 mars 2015	de 10h30 à 11h30	C.D.F.P de Saintes	Salle de Réunion
	de 14h00 à 15h00	C.D.F.P de St Jean d'Angély	Salle de Réunion
Le vendredi 27 mars 2015	de 10h30 à 11h30	C.D.F.P de Jonzac	Salle de Réunion
	de 14h00 à 15h00	C.D.F.P de Rochefort	Salle de Réunion/Info
Le lundi 30 mars 2015	de 10h30 à 11h30	C.D.F.P de La Rochelle Fetilly	Salle de Réunion
	de 14h00 à 15h00	Direction rue Réaumur	Salle de Réunion
Le mardi 31 mars 2015	de 10h30 à 11h30	C.D.F.P de Royan	Salle de Réunion
	de 14h00 à 15h00	C.D.F.P de Marennes	Salle de Réunion

VENEZ NOMBREUX AUX HEURES MENSUELLES D'INFORMATION.

NOUS COMPTONS SUR VOUS!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015

Adhérent, tu es convié à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **mardi 7 avril 2015** à la salle EDF de Rochefort (*En face de l'école de gendarmerie*).



Sympathisant ou hésitant, tu es invité à venir te rendre compte du fonctionnement de notre section, de sa vitalité, de son esprit critique ainsi que de sa liberté de parole

À midi un repas seras pris en commun.

Une autorisation d'absence est accordée pour participer aux assemblées générales des sections départementales.

Nous débattons du fonctionnement de notre section syndicale, de la situation revendicative (retraite, emploi, salaire, conditions de travail...). Cette assemblée générale marquera aussi la préparation du congrès de la CGT Finances Publiques qui se tiendra entre le 18 mai et le 22 mai 2015.

BIENTÔT SUR NOTRE SITE

Nous publierons, dans quelques jours, sur notre site le compte-rendu du CHS-CT qui s'est tenu le mardi 17 mars 2015. Une réunion qui n'aura traiter que 8 des 12 points figurant à l'ordre du jour et se terminant à 19h30. Une réunion supplémentaire a été programmée le 17 avril 2015. Les sujets s'accumulent toujours et certains services se trouvent dans des situations critiques. Des dossiers que nous trainons depuis plusieurs années pourraient trouver une issue heureuse. N'hésitez pas à rédiger des fiches navettes pour exiger de meilleures conditions de travail.

A Suivre...

Nous sommes en train de rédiger aussi le compte-rendu du dernier Comité Technique Local ou nous avons appris, entre autres, que notre budget de fonctionnement diminuera de 7% pour passer en dessous de la barre des 3 millions d'euros. Ça promet.

A voir aussi notre clip made in CGT FINANCES PUBLIQUES 17

